

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2007

TRAVAIL, EMPLOI, POUVOIR D'ACHAT - (n° 4)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 96

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 10

Dans l'alinéa 10 de cet article, après les mots :

« dans les »,

insérer les mots :

« départements et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.